

Bulletin d'histoire politique

Sur un référendum qui n'eut pas lieu

Michel Sarra-Bournet



Volume 2, Number 1-2, Fall 1993

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1063360ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1063360ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association québécoise d'histoire politique

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Sarra-Bournet, M. (1993). Sur un référendum qui n'eut pas lieu. *Bulletin d'histoire politique*, 2(1-2), 49–53. <https://doi.org/10.7202/1063360ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1993

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

DOCUMENTS

Présentation:

Le *Bulletin de l'AQHP* a reçu copie d'un discours secret du Parti libéral du Québec qui entrevoyait en 1992 la tenue d'un référendum sur la souveraineté du Québec. Avant de vous le présenter, voici une introduction qui vous permettra de le situer dans son contexte politique.

* * *

SUR UN RÉFÉRENDUM QUI N'EUt PAS LIEU

par Michel Sarra-Bournet
Étudiant au doctorat en histoire
Université d'Ottawa

La trajectoire louvoyante du gouvernement du Québec sur la question nationale, entre la mort de Meech et l'entente de Charlottetown, a maintes fois été soulignée par les analystes. Son attitude, notamment celle du premier ministre Bourassa, aura eu comme effet de laisser s'épuiser la vague d'appui du public à la souveraineté qui, à certains moments, frôlait les 70%.

Le *Bulletin de l'Association québécoise d'histoire politique* reproduit dans ce numéro un texte préparé par la Parti libéral du Québec et intitulé « Trame et scénario d'un discours référendaire ». Il nous amène à nous interroger sur la possibilité que Robert Bourassa ait envisagé de faire son référendum sur la souveraineté du Québec, à la fin de 1992.

Au bénéfice de nos lecteurs, et en guise d'introduction au document exclusif que nous dévoilons aujourd'hui, nous reproduisons ici quelques citations du premier ministre du Québec, entre sa déclaration solennelle du 23 juin 1990, et l'annonce de son retour à la table de négociations, le 29 juillet 1992, qui devait déboucher sur l'Accord de Charlottetown. Les citations sont extraites des journaux.

On se rappellera qu'à l'époque où « Trame et scénario » a été complété, le 16 juin 1992, il ne devait pas y avoir de négociations officielles entre Québec et ses « partenaires canadiens ». Jusqu'alors, monsieur Bourassa s'en était tenu à sa déclaration faite deux ans plus tôt, le 23 juin 1990. En effet, le lendemain de l'expiration de l'Accord du Lac Meech, il avait proclamé le

droit du Québec à l'auto-détermination, et affirmé qu'il ne se présenterait pas à une table constitutionnelle multilatérale: « C'est la position de mon gouvernement de négocier dorénavant à deux, et non à onze, avec le gouvernement canadien qui représente l'ensemble de la population du Canada. »

Dès août 1990, M. Bourassa dévoilait au *Wall Street Journal* sa préférence quant à l'avenir du Québec: « Un réaménagement de la fédération canadienne pourrait aider le Québec à se doter d'outils supplémentaires lui permettant de mieux se préparer à affronter les changements économiques des années 90. »

Deux mois plus tard, il déclarait au magazine télévisé *Le Point*, qu'on devait maintenir « une espèce de gouvernement économique au Canada de manière à assurer la stabilité économique des Québécois ».

À l'ouverture des audiences de la Commission Bélanger-Campeau le mois suivant, il laissait entrevoir sa crainte de la souveraineté en affirmant que « quoi qu'il arrive, le Québec restera évidemment toujours une société distincte et, pour nous, le Québec doit demeurer un endroit privilégié pour l'ensemble des investisseurs ».

Le 2 février 1991, peu de temps après le dévoilement du rapport Allaire qui prévoyait la souveraineté comme alternative obligée à l'échec de la transformation en profondeur de la fédération canadienne, M. Bourassa accordait une entrevue à *La Presse*. Parlant de l'intérêt du Québec, il affirma: « Si je vois que cet intérêt passe par une autre structure politique - la souveraineté dans une structure confédérale - je ne serai pas doctrinaire ». Par contre, il aussitôt laissé entendre qu'un référendum immédiat aurait constitué un risque pour la stabilité économique du Québec: « Avec l'information qu'on a présentement, la tenue d'un référendum serait irresponsable ». Quelques jours plus tard, il éliminait formellement la possibilité d'un référendum en 1991, même si elle était sérieusement considérée par la Commission Bélanger-Campeau.

Le 9 mars 1991, lorsque le congrès de son parti s'est penché sur le rapport Allaire, le premier ministre a affirmé que l'ultimatum d'un référen-

dum à la fin de 1992 constituait « une obligation de résultat ». Mais dès le lendemain, il a ajouté qu'au sein du Parti libéral, « il y a une possibilité de faire un consensus sur le fait qu'il nous faut, comme premier choix, développer le Québec à l'intérieur du Canada, dans une structure fédérale ».

Entretemps, la Commission Bélanger-Campeau en est arrivée à un consensus: tenir un référendum sur la souveraineté en 1992, après avoir donné une dernière chance à nos « partenaires canadiens » de faire des offres acceptables. Mais, dès le dépôt du rapport, M. Bourassa a affirmé son désir de garder le contrôle du processus, déclarant: « Je suis celui qui aura à prendre une des décisions les plus importantes pour le Québec. Ce sera une décision d'État, pour rassembler les Québécois et non pour les diviser, prudente et réaliste, une décision qui témoignera de la confiance et de la détermination du peuple québécois de maîtriser pleinement son destin dans le monde de l'interdépendance des peuples. »

Confiant de recevoir des propositions significatives, il a affirmé que s'il ne négociait pas avec les autres premiers ministres, il entretenait quand même déjà un dialogue: « On a des discussions, pas des négociations. » Il a toutefois ajouté que « Le Québec est très sérieux quand il envisage de se retirer de la fédération canadienne ».

Dès le mois de mai 1991, l'Assemblée nationale était saisie du projet de loi 150, qui faisant la synthèse des rapports Allaire et Bélanger-Campeau, en prévoyant un référendum sur la souveraineté au plus tard le 26 octobre 1992, si des offres acceptables n'avaient pas été reçues entretemps. M. Bourassa a fait savoir qu'il envisageait de consulter son parti s'il devait annuler son référendum sur la souveraineté, mais qu'à moins d'un « tremblement de terre ou d'une guerre mondiale », il tiendrait son engagement.

Quelques semaines plus tard, constatant l'immobilité du dossier constitutionnel, et notamment l'absence de réponse aux revendications exposées par le rapport Allaire, le président de l'aile jeunesse du P.L.Q., Mario Dumont, demandait au premier ministre de ne pas perdre de temps et de devancer le référendum. Au même moment, M. Bourassa affirmait au *Point*, qu'on a « exagéré un peu la portée du rapport Allaire »,

et que la loi 150 était « la position claire de mon gouvernement ». Puis, il a ajouté: « Il est de l'intérêt du Canada de s'associer au Québec pour obtenir un fédéralisme plus efficace. (...) Si les demandes du Québec sont acceptées, le peuple décidera. » Tout en évitant de mentionner s'il tiendrait lui-même un référendum sur la souveraineté en cas d'échec, il a terminé l'entrevue en disant que si les Québécois préfèrent la souveraineté, il acceptera leur décision: « On est en démocratie, c'est le peuple qui a le dernier mot. »

En juin 1991, après le dépôt du rapport Beaudoin-Edwards sur la modification de la formule d'amendement constitutionnel, le premier ministre a déclaré à un reporter qu'il était « raisonnablement confiant que nous trouverons une solution acceptable au Canada et au Québec », mais qu'un nouvel échec serait « très sérieux ». La réaction serait plus forte encore qu'après l'échec de Meech. Commentant ensuite le rapport Spicer, le *Forum des citoyens sur l'avenir du Canada*, il a rappelé que « la position du Québec est inscrite dans la loi 150 qui vise des changements en profondeur et qui prévoit une consultation de la population ».

Le 24 septembre 1991, le gouvernement du Canada faisait connaître ses propositions, *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*. La réaction initiale de Bourassa fut de dire qu'il s'agissait d'un « document de discussion utile, mais certainement incomplet ». En conférence de presse, il ajouta: « Si je dis non, que va-t-il arriver? Je dois considérer les alternatives pour le bien-être des Québécois. » Ces derniers, dans trois sondages consécutifs, ont réagi négativement aux « propositions fédérales ».

Prenant ses distances quelques jours plus tard, M. Bourassa s'est dit en faveur de « la souveraineté partagée », c'est à dire du mariage de l'union économique avec l'autonomie politique. « Qu'elle est la différence entre souveraineté partagée et fédéralisme renouvelé, a-t-il ajouté? Nous menons des études pour déterminer ce qui vaut mieux. »

Dans un débat qui l'a opposé au chef du Parti québécois le 8 novembre 1991, Robert Bourassa a donné les premières indications de son retour à la table de négociation, tout en réitérant sa foi dans l'union politique: « La meilleure attitude,

c'est de regarder les offres incomplètes et de dénouer l'impasse avec des discussions. » Puis, au sujet de la souveraineté, déclara: « L'union économique n'est possible qu'avec une union politique. »

En février 1992, à quelques semaines de la remise du rapport Beaudoin-Dobbie du Parlement canadien, M. Bourassa a profité d'un voyage en Europe pour augmenter la pression. Interrogé par un journaliste sur l'éventualité d'un référendum sur la souveraineté, il a évoqué l'hypothèse d'une question référendaire que l'on connaîtra dorénavant sous le nom de « question de Bruxelles »: « Voulez-vous remplacer l'ordre constitutionnel existant par l'existence de deux états souverains associés dans une union économique, responsables à un parlement élu au suffrage universel? » Mais une semaine plus tard, citant le président de la Communauté économique européenne, il a affirmé que « la meilleure voie pour atteindre la souveraineté, c'est le fédéralisme ».

Au début de mars, fidèle à lui-même, M. Bourassa s'est réservé du temps de réflexion avant de réagir officiellement au rapport Beaudoin-Dobbie qui venait d'être déposé. Pendant ce temps, l'aile nationaliste de son parti dénonçait allégrement ces propositions du Parlement d'Ottawa, les jugeant trop loin du rapport Allaire. Au bout de quelques jours, le premier ministre s'est dit déçu du rapport Beaudoin-Dobbie, voyant dans les propositions de partage des compétences, des formules apparentées à un « fédéralisme dominateur ».

Par la suite, l'Assemblée nationale a adopté une motion désapprouvant les recommandations du comité fédéral. Une semaine plus tard, le gouvernement libéral appuyait un motion de l'opposition péquiste prolongeant le boycott des négociations multilatérales. À sept mois de l'expiration de l'ultimatum référendaire, l'impasse semblait totale.

Cependant, même devant ce second échec d'une initiative d'Ottawa, le premier ministre Bourassa déclara aussitôt que le « Canada est un des rares pays privilégiés du monde », que « la souveraineté du Québec désintégrerait la fédération canadienne » et serait « un exercice long, complexe et coûteux ». Quelques jours plus tard, il affirmait pour la première fois qu'il ferait amen-

der la loi 150 qui prévoyait un référendum sur la souveraineté, s'il recevait des offres acceptables à temps: « Je dois être convaincu qu'il y a des chances considérables de succès. »

Vers la fin d'avril 1992, il confirmait ce choix dans une interview publiée dans *Le Monde*: « Je crois qu'il y aura des offres du gouvernement d'Ottawa, proposant un renouvellement du fédéralisme canadien. Le référendum portera sur ces offres. Il faudra amender la loi 150. »

En mai, pendant que le gouvernement fédéral cherchait à adopter sa propre loi référendaire, M. Bourassa s'est empressé de dire: « Cela serait totalement inacceptable qu'on empêche le Québec de décider de son propre avenir. »

Cependant, des ministres du cabinet Bourassa reconnaissaient que les exigences du rapport Allaire étaient irréalistes, tandis que les députés les plus nationalistes du caucus libéral rentraient dans le rang, attendant des instructions de leur chef. Critiqué parce qu'il semblait réduire les revendications du Québec, le premier ministre a rétorqué qu'il exigeait toujours les conditions de l'Accord de Meech, plus un nouveau partage des pouvoirs et un maintien de prérogatives du Québec.

Pendant ce temps, des négociations multilatérales se déroulaient depuis le 12 mars, entre les représentants des gouvernements provinciaux et fédéral, ainsi que des représentants des territoires et des groupes autochtones. Excluant officiellement le Québec, ces pourparlers avaient comme objectif de lui présenter des offres acceptables avant la mi-avril. Cette date fut repoussée à la fin avril, puis la fin mai, mais en vain.

C'est après ce troisième échec, début juin, qu'on commença à envisager sérieusement, au gouvernement du Québec, de faire un référendum sur autre chose que des offres fédérales. Mais ce serait pas la souveraineté pure et simple, déclara M. Bourassa, le 3 juin 1992: « Il faudra examiner les différentes options qui s'offrent à nous, quelle sorte de question référendaire il faudrait poser aux Québécois. Ce qu'il y a de certain cependant, c'est que je n'ai pas l'intention, comme chef politique des Québécois en cette période cruciale de notre histoire, de jouer l'apprenti-sorcier ou le kamikaze. » Le 10 juin,

il réitéra cependant son optimisme, en affirmant qu'en politique: « le mot impossible est un mot qui est rarement appliqué. » Le 12 juin, il concéda qu'il cherchait « un compromis raisonnable ».

C'est à ce moment crucial que fut terminé, par le sous-comité du Parti libéral, le projet de discours justifiant un référendum sur la souveraineté. On ne sait pas encore jusqu'à quel point cette proposition fut considérée sérieusement.

Mais le 7 juillet 1992, le ministre Joe Clark annonça, en l'absence de Brian Mulroney, la conclusion d'une entente historique entre les premiers ministres des provinces (sauf le Québec), les leaders autochtones, et lui-même. Dans sa réaction, Bourassa est demeuré vague: « J'ai toujours dit que j'étais prêt à considérer sérieusement de retourner à la table si nous avions la substance de l'accord du Lac Meech, et on doit constater qu'il y a eu un progrès énorme de ce côté » a-t-il déclaré au bout de deux jours. Il a demandé des « clarifications » et s'est placé en position d'attente pour voir ce que serait la prochaine étape franchie par Ottawa. En conférence de presse, il ajouta: « Notre politique, c'est de développer le Québec à l'intérieur de la fédération canadienne. »

Mais devant les réactions négatives à la proposition du Canada, qui fusaient de ses plus proches alliés fédéralistes, que ce soit des sénateurs Claude Castonguay, Roch Bolduc et Solange Chaput-Rolland, de Richard Le Hir, de l'Association des manufacturiers du Québec, de Claude Beauchamp, du Regroupement économie et constitution (le Conseil du patronat demeurant un des seuls défenseurs du projet), ou du politologue Léon Dion, M. Bourassa s'est retrouvé dans un dilemme. A cause de l'expiration de son propre échéancier, il devait, ou bien déclencher le processus référendaire sur la souveraineté, ou renier ses promesses antérieures et retourner à la table de négociations sans garanties sur le résultat.

Après cette quatrième tentative avortée de faire des offres acceptables, il ne restait qu'une seule carte dans le jeu d'Ottawa: une conférence des premiers ministres. Dès le 16 juillet, des rumeurs à ce sujet allaient bon train. Par ailleurs, les ministres fédéralistes du cabinet Bourassa faisaient pression pour un report du référendum. En effet, pour qu'il soit tenu à temps, la question

du référendum devrait être rendue publique avant le 9 septembre. Entretemps, des tractations sur les conditions préalables à la reprise de négociations avaient cours entre et Québec et Ottawa, impliquant l'Ontario ainsi que d'autres provinces. Le 23 juillet, Joe Clark se dit confiant de voir Bourassa participer à une rencontre des premiers ministres.

Le 27 juillet, Jean Allaire, auteur du programme constitutionnel de Parti libéral, a déclaré qu'il était temps que le Québec et le Canada deviennent deux États souverains. Sur les propositions canadiennes, il a déclaré: « Pourquoi devrions-nous essayer d'aller vendre quelque chose qui est clairement inacceptable aux Québécois? »

Deux jours plus tard, le premier ministre Bourassa acceptait de participer à un « déjeûner informel » pour discuter « de l'évolution du processus ». La suite est connue. Le long processus de l'après-Meech, censé conduire le Québec à la souveraineté ou à des réformes considérables de la structure du Canada, s'est soldé par l'accord de Charlottetown. Le référendum qui a suivi nous a ramenés à la case départ, *au statu quo*. Le Québec n'est pas souverain et nous vivons toujours sous la coupe de la constitution canadienne de 1982.

A-t-on vraiment frisé la sécession entre le début de juin et la fin de juillet 1992? Au contraire, le retour du Québec à la table de négociations constitutionnelles était-il prémédité? Le document qui suit nous apprend qu'il y avait certainement un « Plan B », qu'on a choisi de ne pas mettre en oeuvre.

Après cette mise en contexte, voici, dans sa version intégrale, le texte produit en juin 1992 par un comité secret du Parti libéral du Québec. Ce petit groupe de conseillers était une excroissance de la Commission politique, dont Jean Allaire était encore président à l'époque.

D'un format plutôt long, « Trame et scénario d'un discours référendaire » ne pouvait servir de notes pour un discours à être prononcé tel quel. Il doit être vu, en quelque sorte, comme un argumentaire. Il n'était pas non plus destiné uniquement au premier ministre, mais au Parti libéral dans son ensemble. Ainsi, il aurait pu être

utilisé par des personnalités du parti, du caucus ou de gouvernement, si ce dernier avait opté pour un référendum sur la souveraineté du Québec. On remarquera la cohérence de son propos avec les analyses contenues dans les rapports Allaire et Bélanger-Campeau.

TRAME ET SCÉNARIO D'UN DISCOURS RÉFÉRENDAIRE

Forme discours, version 5, le 16 juin 1992
Préparé par le Parti libéral du Québec

1. Introduction historique

Le Québec est parvenu aujourd'hui au moment le plus crucial de son histoire. Il est parvenu au moment où il doit exercer pleinement sa liberté, celle de tous ses citoyens, de choisir et de définir les paramètres de son avenir politique tout en proposant à l'ensemble des Canadiens, ses plus proches associés au cours des deux derniers siècles, une formule moderne d'échange économique et de partage de la souveraineté qui gouverne un immense et riche territoire de l'Atlantique au Pacifique, de la zone polaire arctique à la frontière des États-Unis d'Amérique.

La proposition que nous définissons aujourd'hui représente l'inéluctable résultat de plusieurs décennies de négociations, d'espoirs et de déceptions durant lesquelles le Québec moderne a tenté de faire accepter de bonne foi par les partenaires de la Confédération canadienne de 1867 les exigences qui correspondent à l'exercice fertile de sa spécificité de société distincte, société ouverte et pluraliste, société évoluée et développée, toute entière empreinte de principes démocratiques, et société particulière abritant le plus grand foyer de vie et de rayonnement de la culture française en sol américain.

Inutile ici de passer en revue toute l'histoire du Québec et du Canada depuis le jour où Jacques Cartier a jeté les bases d'un nouvel État nord-américain.

Les Québécois sont devenus en 1867 les artisans déterminés d'une Confédération canadienne qui devait permettre aux signataires de s'épanouir dans un cadre démocratique où leurs aspirations devaient être comblées. Les Québécois ont toujours vu dans l'entente de 1867 un pacte de coopération entre les deux peuples

fondateurs de ce nouvel État.

Dès les tout débuts du Canada, mais davantage au cours des trente dernières années, des divergences ont vu le jour, puis se sont amplifiées entre le Québec moderne, un Québec audacieux et dynamique, et ses partenaires du Canada.

Depuis trente ans, le Québec a cherché à obtenir du Canada le respect des compétences exclusives dévolues aux provinces depuis l'Acte de 1867 ainsi que la reconnaissance de nouveaux pouvoirs jugés par ses leaders et sa population essentiels à son développement et même à sa survie. Cinq régimes politiques formés par trois partis différents ont énoncé, face au reste du Canada, des propositions qui concordent en de nombreux points essentiels.

Lancée par le gouvernement Lesage, la Révolution tranquille des années soixante a suscité et comblé beaucoup d'espairs. À cette époque, le gouvernement du Québec cherchait à rendre celui-ci « maître de son destin » ou « maître chez soi ». Du côté fédéral, les discussions à l'ordre du jour portaient sur le droit d'« opting out » du Québec et de toutes les autres provinces, lors de la définition de grandes politiques nationales, c'est-à-dire le droit des provinces de se retirer, avec compensation, des programmes fédéraux auxquels elles ne désiraient pas adhérer.

Le gouvernement de l'Union Nationale à la fin des années soixante énonçait des intentions qui s'inscrivaient dans la foulée des exigences définies plus tôt par le cabinet libéral québécois de Jean Lesage.

Au cours des années soixante-dix, le Québec réclama avec vigueur l'obtention de pouvoirs entiers sur tous les champs de compétence reliés à la culture, notamment l'éducation, la langue, les communications, l'immigration et les affaires culturelles.

En 1971, le Québec rejetait l'accord de Victoria, lequel, afin d'amorcer le processus de rapatriement de la Constitution canadienne, proposait une vision centralisatrice du fédéralisme canadien dont il ne pouvait s'accommoder.

En 1977, la Commission Pépin-Robarts constatait l'impasse du fédéralisme canadien et proposait la reconnaissance de la dualité canadienne